Consommer local avec L' AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne

AMAP de la Crau

Contrat de 12 mois pour un panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issu de l'agriculture biologique du 2 avril 2024 au 25 mars 2025

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien(ne) Monsieur, Madame :.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Le prix du panier est fixé à 19,00€, soit un total de 988 € TTC pour l'ensemble du contrat (52 paniers).

Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- ! par chèques libellés à l'ordre de « Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- ! possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur : Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », http://www.lesamapdeprovence.org , et en particulier les points suivants:

- ☒ La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- ☒ La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- ☒ La distribution se déroule **:** chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- ! Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat chez le producteur, correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par an.
- ! Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- ! Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le ..... / ..... / 2024

Signature du Maraîcher ou du référent

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)

Consommer local avec L' AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne

AMAP de la Crau

CONTRAT LEGUMES (page 2)
ECHEANCIER
Saison 2024 / 2025

l'Amapien(e) Monsieur, Madame :.....

Dates de livraison						988 €	Règlement
Avril	2	9	16	23	30	95 €	
Mai	~~7~~	**14**	21	28		76 €	
Juin	4	11	18	25		76 €	
Juillet	2	9	16	23	30	95 €	
Août	6	13	20	27		76 €	
Septembre	3	10	17	24		76 €	
Octobre	1	8	15	22 29		95 €	
Novembre	5	12	19	26		76 €	
Décembre	3	10	**17**	~~24~~	~~31~~	95 €	
janv-25	**7**	14	21	28		76 €	
Février	4	11	18	25		76 €	
Mars	4	11	18	25		76 €	

NB 1) Pas de distribution le **7** mai 2024 ; Il sera proposé, le mardi **14** mai des bocaux.
NB 2) Pas de distribution les **24** et **31** décembre 2024. Il y aura panier double les mardis **17** décembre 2024 et **7** janvier 2025.

Salon de Provence le …… / …… / 2024

Signature du Maraîcher ou d'un référent

Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)

Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat pour 52 paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, du 02/04/2024 au 25/03/2025

Rappel du règlement intérieur :

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », http://www.lesamapdeprovence.org , et en particulier les points suivants :

! La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.

! La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.

! La distribution se déroule **:** chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)

! Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par saison. Prévenir l'un des référents le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

! Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Dates de livraison						988 €	Règlement
Avril	2	9	16	23	30	95 €	
Mai	~~7~~	**14**	21	28		76 €	
Juin	4	11	18	25		76 €	
Juillet	2	9	16	23	30	95 €	
Août	6	13	20	27		76 €	
Septembre	3	10	17	24		76 €	
Octobre	1	8	15	22	29	95 €	
Novembre	5	12	19	26		76 €	
Décembre	3	10	**17**	~~24~~	~~31~~	95 €	
janv-25	**7**	14	21	28		76 €	
Février	4	11	18	25		76 €	
Mars	4	11	18	25		76 €	

NB 1) Pas de distribution le **7** mai 2024 ; Il sera proposé, le mardi **14** mai, des bocaux.
NB 2) Pas de distribution les **24** et **31** décembre 2024. Il y aura panier double les mardis **17** décembre 2024 et **7** janvier 2025.

Salon de Provence le …… / …… / 2024

Signature du Maraîcher ou du référent Signature de l'AMAPien(e)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)